

À la une - Union européenne - un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici 2030

Ce mercredi 9 décembre, les chefs d'Etats et de gouvernement de l'Union européenne ont revu à la hausse l'objectif d'une baisse de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 pour convenir d'une réduction d'au moins 55% par rapport au niveau des années 1990.

Ursula Von Der Leyen s'est félicitée de cette nouvelle approche, saluant une « trajectoire claire vers la neutralité carbone en 2050 ». Les ministres européens de l'Environnement se réuniront le 17 décembre pour formaliser la mise en œuvre effective de cet objectif afin de le soumettre à l'organe directeur de l'Accord de Paris.

Insuffisant pour Clément Sénéchal, chargé de campagne politique climatique à Greenpeace France qui estime que « les chefs d'État n'ont pas eu le courage de prendre des engagements qui bousculeraient les industries polluantes ». On retrouve toutefois l'objectif cette première étape symbolique de 2030 notamment en France dans certaines propositions de la Convention Citoyenne pour le climat.

C'est ainsi qu'à titre d'exemple est prévu le remplacement de l'ensemble des chaudières à fioul dans les foyers d'ici à 2030 - qui consomment deux à trois fois plus que les autres chaudières - ou encore qu'est prévue une interdiction de location pour les propriétaires de passoires thermiques à cette date. Reste à savoir si l'arbitrage de ces mesures prévu par l'exécutif abondera dans ce sens.

Mobilité - le retour des trains de nuit

Dès décembre 2021, il sera possible de prendre place dans un train couchette reliant Zurich à Amsterdam, la ligne Paris-Vienne sera également ouverte. À partir de 2023, il sera possible de voyager en train de nuit de Paris et Bruxelles à Berlin, et à partir de 2024 - de Zurich à Barcelone.

Au total, six lignes de train de nuit vont être créées en Europe d'ici 2024. En France, pourtant, seules deux lignes fonctionnent encore : Paris-Briançon (Hautes-Alpes) et Paris-Latour-de-Carol (Pyrénées-Orientales). Les trains de nuit ne représentent que 3 % du trafic Intercités, mais 25 % de son déficit.

Ces lignes sont toutefois plébiscitées par les jeunes notamment en raison du faible coût du billet. L'argument de l'écologie joue également : pour relier Paris et Vienne, le train serait par exemple quatre fois moins polluant que le même trajet en voiture et six fois moins qu'en avion. Des nouvelles aides devraient toutefois être débloquées pour accompagner encore plus de foyers dans leurs démarches environnementales.

Convention Citoyenne pour le climat - les premiers arbitrages du projet de loi dévoilés par la Ministre de la transition écologique

Barbara Pompili, Ministre de la transition écologique a cette semaine indiqué que sur les 146 propositions de la Convention retenues par Emmanuel Macron, seulement 40% seraient retranscrites dans le futur projet de loi.

Emmanuel Macron qui lui-même s'était engagé à transmettre « sans filtre » les propositions abouties au parlement a semblé faire volte-face dans une interview accordée au média Brut le 4 décembre dernier indiquant que « Ce n'est pas parce que les citoyens l'ont écrit que c'est la Bible ou le Coran ». Selon le gouvernement, toutefois, en plus des 40% annoncés dans le projet de loi, 20% des mesures figurent dans le budget 2021, 10% doivent être adoptées par voie réglementaire, 5% relèvent de négociations internationales. Le projet de loi devrait être ficelé d'ici les congés de Noël et être soumis à l'examen des différents organes consultatifs pour ensuite être transmis au parlement en début d'année prochaine pour être adopté avant l'été. De nombreuses associations de défense de l'environnement ont toutefois regretté que les mesures phares de la Convention, notamment celles visant à employer des mesures coercitives en matière de rénovation énergétique ne soient toujours pas arbitrées, la Ministre Pompili dans un entretien accordé à l'OBS le 12 décembre annonçait d'ores et déjà qu'il faudrait être « attentif à ceux pour qui la transition écologique sera plus compliquée ». Affaire à suivre...

Eco-Mobilité - un partenariat entre le gouvernement grec et Volkswagen

Le groupe Allemand Volkswagen et le gouvernement grec ont signé un accord au mois de novembre dernier pour électrifier l'ensemble du Parc automobile de l'île d'Astypalea située dans les Cyclades. L'Etat grec a débloqué une enveloppe de 6 millions d'euros pour inciter au retrait des quelque 1500 anciens véhicules présents sur l'île, Volkswagen s'est de son côté engagé à offrir à prix bas des véhicules propres aux habitants locaux ainsi qu'à électrifier les véhicules utilitaires en fonction (autobus, véhicules de police). Les scooters proposés à la location aux touristes seront également totalement électrifiés, ce qui représente un gros marché pour une île qui recense jusqu'à 72 000 touristes à l'année. Le directeur de Volkswagen ainsi que le Premier ministre grec se sont de concert félicités du projet, jugeant qu'Astypalea « donne un aperçu de l'avenir » et de l'utilisation des énergies vertes.



Arrêt n°2259 du 24 novembre 2020 (19-87.651) - Cour de cassation - Chambre criminelle

Le 24 novembre 2020 annulé la décision de la cour d'Appel d'Aix-en-Provence, qui a condamné M. X, le commandant d'un navire de Carnival PLC, à une amende de 100 000 euros, mise à la charge de la société Carnival PLC à hauteur de 80 000 euros pour violation de l'article L. 218-2 du code de l'environnement concernant les valeurs-limites de teneur en soufre dans le carburant. Encours la cassation l'arrêt qui relève que le bon de soutage découvert à bord indiquait une teneur en soufre supérieure à celle autorisée, mais qui relaxe le capitaine au motif qu'il suivait les instructions de sa compagnie dont il pouvait légitimement penser qu'elles étaient conformes à la législation qu'il devait respecter.

Une nouvelle délimitation pour le co-emploi :

par un arrêt de sa chambre sociale, datant du 25 Novembre 2020, la Cour de cassation est venue proposer une nouvelle délimitation à la notion de co-emploi. Jusqu'alors, la caractérisation de cette notion se faisait sous l'égide du critère, consacré par cette même chambre sociale dans un arrêt du 28 septembre 2011, de la triple confusion « d'intérêts, d'activité et de direction » entre la société ayant conclu le contrat de travail et la société co-employeur. Le critère jugé trop vague et objet de divers ajustements depuis son émergence, du fait de son incapacité « pratique » originelle de juguler ces situations, a ainsi été abandonné au profit d'une distinction, se voulant plus pratique que théorique, et jugeant désormais de l'immixtion permanente de la société-mère dans la gestion économique et sociale ainsi que la perte totale d'autonomie d'action de la filiale.



Loi Asap - Des dispositions contestées passent entre les mailles du filet du Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel a rendu sa décision sur la controversée loi Asap (accélération et simplification de l'action publique) le 3 décembre dernier. Les observateurs s'inquiétaient notamment de la portée de certains articles de cette dernière qui auraient pu méconnaître la Charte de l'environnement, entrée dans le bloc de constitutionnalité en 2004. Cette loi a pour objet de simplifier les décisions administratives, c'est ainsi que son article 34 aménage les conditions d'application des règles et prescriptions en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), que son article 44 modifie les conditions de consultation du public sur certains projets ayant des incidences sur l'environnement et qu'enfin son article 56 permet au préfet d'autoriser l'exécution anticipée de certains travaux de construction avant la délivrance de l'autorisation environnementale. Les sages ont estimé que ces articles ne méconnaissaient pas la Charte de l'environnement, il s'agit d'une nouvelle démonstration pour certains du primat de l'économie sur l'écologie.



Agriculture - l'interdiction du Glyphosate trois ans après

En 2017, Emmanuel Macron annonçait sur Twitter prendre des mesures pour interdire avant 2020 l'utilisation du glyphosate dans les cultures agricoles. Dans une interview accordée au média brut le 4 décembre dernier, le Président de la République a admis « ne pas avoir réussi ». Cet herbicide - classé depuis 2015 comme « probablement cancérigène » par le Centre international de recherche sur le Cancer - tristement célèbre pour le procès du RoundUp qui s'est déroulé outre Atlantique contre la firme Monsanto reste encore aujourd'hui utilisé dans beaucoup de cultures agricoles en France et en Europe. Cet échec s'explique notamment par la difficulté de coordination d'une politique commune à l'échelle européenne sur la question, le désherbant bénéficiant d'une autorisation d'utilisation accordée en 2017 jusqu'en 2022. Le gouvernement a revu ses objectifs à la baisse tablant sur une réduction de 50% de son utilisation, mettant notamment en place par le biais du ministère de l'Agriculture un crédit d'impôt en 2021 et 2022 de 2500 euros pour les agriculteurs renonçant à l'utilisation du désherbant.



Rénovation énergétique - Action logement en avance sur ses objectifs

Plus de 900 milliards d'euros avaient été débloqués courant 2019 par les partenaires sociaux au détour d'un plan d'investissement volontaire négocié en présence du Premier ministre de l'époque, Edouard Philippe. Cette somme visait à accompagner le financement par l'organisme Action Logement né du 1% patronal - qui vise à faciliter l'accès au logement de salariés - de plusieurs objectifs d'aide au logement. On trouvait parmi les objectifs du plan d'investissement volontaire la rénovation énergétique de 60 000 logements d'ici 2021 avec une aide débloquée pouvant monter à 20 000 euros par logement. Dans un communiqué de presse du 4 décembre 2020, Action Logement annonçait avoir atteint en avance son objectif avec 17 000 dossiers déjà traités et 42 000 dossiers en cours d'instruction. Ce communiqué a suscité un vent de panique chez de nombreux partenaires de l'organisme dont l'association Soliha qui a dénoncé un « arrêt brutal du programme de rénovation énergétique d'Action Logement. » Dans le cadre d'une négociation en cours avec le ministère du logement, de nouvelles aides devraient toutefois être débloquées pour accompagner encore plus de foyers dans leurs démarches environnementales.